

II

*Le Ministre du Domaine de l'Intérieur et de la Sécurité et Président du  
Comité d'État de Coopération avec les Pays d'Amérique de la République de  
Guinée à l'Ambassadeur du Canada*

Conakry, le 1<sup>er</sup> avril 1976

EXCELLENCE,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre Note N° 1 du 29 mars 1976 ainsi libellée.

(Voir la Note canadienne N° 1 du 29 mars 1976)

J'ai l'honneur de vous confirmer que les propositions contenues dans votre Note agréent au Gouvernement de la République de Guinée et que votre Note et la présente réponse constituent un Accord entre nos deux Gouvernements qui entre en vigueur aujourd'hui le 1<sup>er</sup> avril 1976.

Veillez agréer, Excellence, l'assurance de ma haute considération.

**MOUSSA DIAKITÉ,**  
*Ministre du Domaine de l'Intérieur et de la Sécurité  
et Président du Comité d'État  
de Coopération avec les Pays d'Amérique*

Son Excellence M. André Couvrette,  
Ambassadeur du Canada,  
Dakar, Sénégal